REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

20 (Haute Corse)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

0.1

- en exercice 7
- présents 6

....

Nombre de conseillers

- votants - absents

exclus

0

1

Date de convocation:

26 septembre 2025

Date d'affichage:

02 octobre 2025

OBJET

Attribution d'une subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Ponte Leccia

RESULTAT DU VOTE

Pour:

7

Contre:

0

Absentions:

0

De la commune de

PRATO DI GIOVELLINA

Séance du

02 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le jeudi 02 octobre à 17 heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre NASICA. Maire de la commune.

Etaient présents: - Jean COLONNA

- Jean-Marc MANUEL

- Josette GRAZIANI

- Sébastien ROLLES

- Joseph NASICA

- Pierre NASICA

Absents: Chantal FRATACCI a donné procuration à Jean-Marc MANUEL

Madame Josette GRAZIANI a été nommée secrétaire

Le maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention qu'il a reçue de l'association « AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE PONTE LECCIA ».

Cette association, a pour but la formation des secouristes, la prévention contre les incendies... et agit sur notre commune.

M. le maire propose d'aider cette association en lui allouant une subvention d'un montant de $200 \, \varepsilon$.

Le conseil municipal après avoir ouï l'exposé du maire et compulsé les documents présentés par cette association, après en avoir délibéré,

DECIDE

D'aider cette association et approuve, à l'unanimité, la proposition du maire et précise que la somme de 200 € sera prélevée sur le budget de fonctionnement 2025, au compte 65748/65.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations. Exécutoire à la date de dépôt ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID: 02B-212002489-20251002-201020253-DE

Le Maire

Pierre NASICA